

CEO - VEOLIA EAU  
 Territoire Provence - Service Réseaux EU Vaucluse  
 CS 40506  
 84908 AVIGNON CEDEX 9

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE DESSERTE OU CONFORMITÉ INTÉRIEURE DES INSTALLATIONS PRIVÉES

<b>RECUEIL DE DONNÉES</b>  Envoyer les éléments à :  <b>Veolia Eau</b> CS 40506 84908 AVIGNON CEDEX 9  Tel : 0 969 329 328	Noms et coordonnées du (des) propriétaires du (des) lot(s)	..... ..... ..... ..... .....
	Adresse complète du bien (Ville, rue, n°, appartement, étage), et les références cadastrales	..... ..... ..... ..... .....
	Extrait du plan cadastral informatisé échelle 1/1000ème	<b>Joindre l'extrait de Plan</b>
	Nom et Numéro de téléphone du représentant du demandeur (pour diagnostic installations privées)	..... ..... .....
	<u>Chèque de paiement à joindre à votre envoi</u>	Montant suivant Tarif diagnostic choisi. Ordre : <b>CEO</b> <b>Compagnie des Eaux et de l'Ozone</b> Adresse : 305 avenue de Colchester CS 40506, 84908 AVIGNON CEDEX 9
<b>TARIF</b>  (pour le contrôle de <u>plusieurs logements</u> dans le cas de vente d'immeubles complets nous consulter préalablement)	Attestation de desserte de la parcelle (Raccordabilité)	<b>Gratuit</b>
	Attestation de raccordement de l'immeuble (Contrôle Conformité Installations Privées)	Au 01/01/2024 (modifiable annuellement). - <b>220 € TTC</b> pour un contrôle de conformité de branchement (passage d'un colorant et d'une caméra-1 visite) ; - <b>88 € TTC</b> pour une contre-visite ; - <b>220 € TTC + nombre d'appartements x 125 € TTC</b> pour un contrôle de raccordement au réseau d'assainissement pour plusieurs appartements dans un immeuble (passage d'un colorant) ; - Devis spécifique pour un contrôle de conformité de raccordement du branchement pour des biens particuliers (château, hôtel...).
	<b>En cas de non-conformité, tous les travaux de remise en conformité sont à la charge et aux frais du propriétaire.</b>	
<b>DÉROULEMENT</b>	PHASE 1 : Recueil de données	Plans Cadastraux, coordonnées.
	PHASE 2 : Intervention sur site	

(à réception du chèque de commande)	PHASE 3 : Points de Contrôle	Bon Écoulement / État / Destination des Eaux
	PHASE 4 : Rapport	Avis / Travaux à prévoir
	<p>- pour le diagnostic sur la partie publique il n'y a pas besoin de RDV et de la présence du demandeur sur site;</p> <p>- pour le diagnostic sur les installations privées un RDV sera pris avec le <u>représentant du demandeur</u> qui devra rester sur site durant toute la durée de l'intervention et <u>disposer de toutes les clefs</u>. En cas de non présentation au RDV le déplacement du technicien sera facturé au tarif indiqué dans la délibération n°2023-010 du 2 février 2023.</p>	

MOYENS	Éléments visibles	L'examen s'appuie sur les éléments visibles, il n'y a ni démontage, ni déterrage, aucun contrôle destructeur.
	Moyens complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Si le recours à des moyens complémentaires est nécessaire pour permettre de réaliser les tests de contrôle intérieur, cela devra être validé par votre représentant et fera l'objet d'une facturation complémentaire :</b></li> <li>- Mise à disposition d'une Hydrocureuse : <b>Forfait de 150 € TTC.</b></li> <li>- Utilisation d'un véhicule léger en cas d'indisponibilité de point d'eau pour le contrôle colorimétrique : <b>Forfait de 70 € TTC.</b></li> <li>- Le tarif pour le diagnostic des installations privées est forfaitaire et s'entend <u>pour une habitation</u> de 5 pièces principales (Nombre de Chambre + 2), le cas échéant, pour un nombre de pièces plus grand ou le contrôle de <u>plusieurs logements</u> dans le cas de vente d'immeuble complet, le tarif sera revu spécifiquement.</li> </ul>
COMMANDE		Date :     /     /
		Nom : ..... .....
		Signature :

